

la rente belge 66, la française 65, la russe 52.20, l'autrichienne 48.60, l'espagnole 47, la romaine 44.45, la portugaise 44, l'italienne 39, la turque 34 et la mexicaine, 25.50.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

Tribunaux.

LE PROCÈS FONTANELLAS A BARCELONE.

L'Espagne tout entière attend avec anxiété l'issue de ce procès, qui vient de commencer et surpasse par ses péripéties émouvantes l'intérêt qu'ont éveillé en France les causes célèbres de Maurice Roux et de Lapommerais.

Voici en quelques lignes l'exposé des faits : En 1845, don Claude Fontanelles, fils cadet du marquis de Fontanelles, l'un des plus grands banquiers de la Péninsule, disparaît mystérieusement de Barcelone, enlevé, dit-on, par des malfaiteurs. La famille négligea de faire toutes les démarches nécessaires, et accepta avec une insouciance coupable cette disparition. Cependant, à son lit de mort, le chef de la famille laissa un testament qui instituait don Claude légataire universel de son immense fortune.

En 1861, le fils disparu, qui s'était réfugié sur le territoire de la République argentine, revint à Barcelone après avoir appris la nouvelle de la mort de son père, et se présenta chez son frère aîné, don Lambert, qui le reconnut.

Un gendre du marquis de Fontanelles, inquiet de ce retour qui devait forcément amener une contestation relativement à l'héritage, arrive tout à coup à Barcelone, accompagné d'un juge et de la force armée. Don Claude est arrêté, enchaîné et traîné dans les cachots de la ville. Le procès s'instruit : on accuse don Claude de vouloir se substituer au fils disparu et de n'être autre qu'un nommé Claude Feu. Deux avocats chargés de la défense se retirèrent successivement et le second mourut d'une mort mystérieuse.

Claude est condamné aux galères ! Mais aujourd'hui la cause revient devant le tribunal de Barcelone, et le nouveau défenseur de l'infortuné Claude Fontanelles, don Sudalecio Caso, premier lieutenant du procureur royal du Conseil d'Etat, se présente armé de documents établissant l'identité du prévenu.

Toute l'Espagne s'est émue, et le tribunal de Barcelone n'assurera pas, croit-on, la responsabilité d'une condamnation que réprouve le sentiment de justice qui anime la population tout entière.

Nul doute que le public français ne s'intéresse vivement à cette cause.

FAITS DIVERS.

Une dépêche télégraphique de Berne a annoncé que le docteur Demme et M. Trumpy se sont suicidés par le poison à l'hôtel d'Angleterre à Nervi, près Gènes.

Des ordres envoyés de Suisse prescrivaient l'arrestation de M. Demme sous la double inculpation de vol et de détournement de mineure.

Le *Movimento* de Gènes du 3, nous fournit les détails suivants sur la triste fin du docteur Demme et de sa fiancée, Flora Trumpy :

Le docteur, comme nous l'avons déjà rapporté, fut trouvé étendu sur le lit, dans une position naturelle et le visage calme. On suppose qu'il a dû prendre de la strychnine combinée avec d'autres substances que l'on n'a pu encore déterminer. Le poison n'avait laissé d'autres traces apparentes que quelques taches rougeâtres autour des oreilles.

La jeune fille avait, au contraire, le visage fortement contracté, sans doute parce que son inexpérience l'avait portée à prendre une dose de poison plus forte. On déduit de ce fait et de la découverte d'un billet qu'elle avait placé dans un cadre de miroir qu'elle s'est empoisonnée elle-même, et après avoir vu son fiancé étendu mourant sur le lit. Le billet portait ce peu de mots écrits au crayon : Hermann s'est tué, je vais le suivre.

Des détails que nous connaissons sur ce triste drame, et qu'une juste réserve nous empêche de publier, nous montrent Flora Trumpy comme une noble créature, victime de fautes qui ne sont pas les siennes. On n'a trouvé sur le cadavre de Demme que 22 centimes. On dit qu'il avait aussi dans sa poche un télégramme de Vienne par lequel on lui proposait d'aller au Mexique pour y occuper une chaire en qualité de professeur de chimie, science dans laquelle, comme son père, il était très versé.

Par ordre du juge d'instruction, on a photographié les traits des défunts. Le gouvernement suisse a fait réclamer hier les cadavres qui seront, par conséquent, envoyés à Berne.

Une lettre adressée de Nervi, le 1^{er} décembre à la *Perseveranza* contient les détails suivants :

Sur la table de nuit était un petit flacon de poison, deux verres vides et deux autres contenant encore du poison, sur une autre table on a trouvé quelques lettres écrites au crayon : dans l'une d'elles, on donnait l'assurance au maître de l'hôtel que la petite dette des voyageurs serait payée par leur famille. Une autre lettre portait en italien cette suscription : « A

mon pauvre père, Demme. » La lettre était rédigée en allemand et les lignes tracées par les deux malheureux voulaient dire qu'ils demandaient pardon à leurs familles. La dernière ligne tracée par la demoiselle portait qu'Hermann était mort et qu'elle, Flora, se disposait à le suivre.

— On lit dans le Progrès de Lyon :

Un riche négociant de notre ville, M. Pléney, qui est mort il y a quelque temps laissant une fortune évaluée à trois millions, a légué toute cette fortune à la ville de Lyon, à charge d'acquitter les différents legs évalués à 1,800,000 fr. environ. Le testateur a réglé l'emploi des douze cent mille francs restant pour différentes œuvres d'utilité publique ; entre autres pour des distributions de livres de caisse d'épargne en faveur des indigents.

— L'une des plus vastes places sur lesquelles on pénètre dans Paris, du côté de l'Ouest, est celle qui a été appelée pendant longtemps place de Courcelles, n'ayant pas été baptisée lorsqu'elle a été construite. Depuis le premier novembre, par décision de la préfecture de la Seine, elle a pris définitivement le nom de place Pereire. Les écritures en pierres fond bleu-de-ciel, sur lesquels se dessinent ces deux mots ont été scellés dans les murs des maisons formant l'encadrement des avenues et boulevards qui viennent rayonner sur cette vaste place dont la forme est octogonale. A l'un de ses côtés, a été construite la nouvelle station du chemin de fer ; au milieu s'élevaient deux jardins entourés de grilles et destinés à recevoir des massifs de verdure et de fleurs. Des communications établies, au moyen d'une large coupure dans le mur d'enceinte, la mettent en relation avec les routes du parc Neuilly et du Bois de Boulogne. Elle termine d'une manière splendide, cette véritable ville élevée par les Pereire et qui est devenue l'un des quartiers les plus remarquables de Paris. Elle est devenue un centre où se réunissent volontiers les artistes, les gens de lettres. Plusieurs notabilités en tous genres y ont déjà fixé leurs demeures.

— Un épouvantable accident a eu lieu vendredi, à cinq heures du matin, à la fosse numéro 8 du charbonnage de Trieu-Kaisin, située sous le territoire de Châtellaneau (Belgique).

C'était le moment où les ouvriers de nuit devaient remonter au jour. Dix d'entre eux avaient pris place dans une cage, six dans le compartiment de dessous, quatre dans celui de dessus. A peine la cage avait-elle franchi l'espace d'une dizaine de mètres au-dessus de l'envoyage (on était alors à 640 mètres de profondeur) que la corde se rompit aux mollettes.

La cage tomba lourdement sur les taquets et telle fut la violence du choc que le plancher du compartiment inférieur fut comme broyé et les six malheureux qu'il soutenait furent précipités à un profondeur de plus de cent mètres ! La partie supérieure de la cage s'arrêta net sur les taquets : les quatre ouvriers qu'elle contenait ont été miraculeusement sauvés.

Le parachute n'a malheureusement fonctionné que lorsque la cage était arrivée sur les taquets.

Il est difficile de s'imaginer l'état horrible dans lequel se trouvaient les cadavres : l'un a la crâne emporté ; un autre a les yeux hors de la tête ; un autre encore a la figure littéralement aplatie.

Cet événement a plongé toute la population dans la consternation et a donné lieu à des scènes déchirantes que nous sommes impuissants à décrire.

Trois des victimes étaient mariées et pères de famille. François Preumont, de Gilly, le chef porion, a neuf enfants ; Jean-Baptiste Ganot, de Châtelet, en a cinq ; Augustin Stache, également de Gilly, en a un. Les autres victimes sont célibataires : ce sont les nommés Auguste Amand, âgé de 36 ans. Alexis Rubens, âgé de 39 ans, et Frédéric Lemaître, âgé de 29 ans. Ces pauvres gens avaient chacun sa montre, enfermée dans une boîte de cuir. Elles ont été retrouvées intactes.

Une enquête a été immédiatement ouverte sur les causes de cet accident. Tout ce que nous savons, c'est que la corde qui s'est rompue est neuve et n'a servi que quelques mois.

— On raconte qu'une nuit, comme Arnal sortait du Palais-Royal, dit la chronique de l'époque, il fut abordé par un voleur vulgaire qui lui demanda la bourse ou la vie. Pas moyen de résister ; l'agresseur était armé d'un pistolet. L'artiste donna son argent, sa montre et sa chaîne, puis retourna ses poches pour bien prouver qu'il n'avait plus rien dedans. Et comme le voleur s'en allait, il le rappela :

— A propos, monsieur, dit-il, j'oubliais de vous apprendre que je suis marié, que ma femme est soupçonneuse et me croit joueur. Quand elle me verra rentrer dépouillé de tout, elle me fera certainement une scène. Faut-il l'avouer ? J'ai peur de la scène. Soyez-moi miséricordieux en tirant un coup de feu dans la jupe de ma redingote. Les trous de la balle et les brûlures de la poudre me serviront d'excuse et de preuve. Allons, mon ami, je vous en prie, un bon mouvement, tirez, tirez !

— Et ! répliqua le malfaiteur apitoyé ; je compatis à vos malheurs. Seulement, je ne puis vous venir en aide. Mon pistolet n'est pas chargé.

Alors le volé, qui n'avait plus rien à craindre, lui sauta résolument à la gorge, il reprit sa chaîne, sa montre, son argent jusqu'au dernier sol, et même peut-être quelque chose avec, par erreur.

Si la chose n'est pas vraie, elle mérite de l'être.

— Jules Gérard, le fameux tueur de lions qui vient de périr près de Sierra Leone, a laissé chez les tribus arabes de l'Algérie un souvenir presque légendaire.

Il s'était engagé et servait comme simple soldat, quand la vocation de chasseur se révéla chez lui. Les Arabes ont pour le lion une crainte presque superstitieuse. Le seigneur à la grosse tête peut presque impunément s'établir aux environs des douars et prélever une sorte de liste civile sur les bestiaux. On évaluait à 500 fr. par mois le préjudice que cause à une tribu arabe le voisinage d'un lion.

Mal armés, n'ayant pour la plupart que des fusils à pierre et à balle franche, les Arabes ne pouvaient chasser le lion avec succès. Ils creusaient des fosses, ils tendaient des pièges, ils exécutaient contre le redoutable animal des feux de peloton à une distance respectueuse.

Mais il n'y avait guère d'exemples qu'un homme seul eût osé engager un duel avec le lion, sans être victime de sa témérité. Un chef arabe donna un singulier exemple à cet égard. Son fils rencontra un lion, il était seul ; au lieu de reculer ou de fuir, il ajusta le lion et le tua.

Comme il revenait au douar, tout fier de raconter son triomphe, son père lui dit sévèrement :

— Vous étiez seul ?
— Oui, mon père.
— Avec quel doigt avez-vous pressé la détente de votre fusil ?

Le jeune homme montra l'index de sa main droite.
— Eh bien ! dit le père, on va vous couper ce doigt. C'est une leçon que je vous donne. Vous n'oublierez pas à l'avenir qu'il ne convient pas à un homme seul de braver la colère du lion.

Jules Gérard substitua la carabine rayée au fusil ordinaire. La balle de plomb s'aplatissait sur les os du lion.

Dans ses voyages en Afrique, Levailant raconte qu'il fondait tout exprès pour la chasse aux bêtes féroces des balles composées de sept parties de plomb et d'une partie d'étain. Jules Gérard employa d'abord la balle cylindro-conique à pointe d'acier. Plus tard, il fit l'essai de la balle explosible.

Les soldats français exercent un ascendant moral irrésistible sur les Arabes. Les Arabes savent qu'ils peuvent nous échapper quelquefois, nous vaincre, jamais. Ce prestige, Jules Gérard a contribué jusqu'à un certain point à l'établir.

Les Arabes considéraient le chasseur de lions comme un être d'une nature supérieure.

J. Gérard a toujours pu voyager la nuit comme le jour chez les tribus les plus hostiles. Souvent même elles imploraient sa présence comme une faveur. Il était l'envoyé de Dieu, *Dif Rebi*.

Son dernier voyage était une périlleuse expédition entreprise dans l'intérêt de la science géographique.

La Société géographique de Londres lui avait fourni les fonds nécessaires. Dépourvu par les tribus nègres, ravitaillé par les résidents français de Sherboro, pillé une seconde fois par les sauvages habitants de l'intérieur, le voyageur a péri dans la rivière Jong, en essayant de revenir à Sierra Leone.

Il avait souvent exprimé le désir d'avoir un successeur en Algérie. Ce vœu est exaucé depuis longtemps. Les lions et les panthères ont trouvé de redoutables adversaires, parmi lesquels on peut citer en premier lieu deux chasseurs français, M. Chassaing et M. Bombonel.

— On signale une innovation qui ne manque pas d'originalité. Ce sont des jeux de cartes d'un nouveau genre dans lesquels les rois, les reines, les valets légendaires, qu'on nous représente éternellement avec les mêmes têtes de sapeurs, de bonnes-d'enfants et de bébés stupéfaits, sont avantageusement remplacés par les spirituelles et vivantes physionomies de nos plus grands artistes, tels que : Gueymard, Montauby, Obin, Bressant, Ismaël, Mmes Gueymard, Charlot-Demeure, Mlle Cico, etc., et nos bons comiques, Sainte-Foy, Coquelin, Belval et Girardot, vêtus de leurs costumes les plus splendides.

— C'est à l'hospice des Enfants-trouvés de Tournai que vient de se passer le fait suivant :

L'administration ayant donné des ordres pour nettoyer les cheminées, la personne chargée de cette entreprise se rendit à l'hospice avec plusieurs petits ramoneurs à son service ; l'un d'eux s'étant introduit dans le tuyau de cheminée de la salle dite la *Crèche*, où sont déposés les enfants qui arrivent, sentit tout à coup une odeur de suie brûlée. En effet, il vit bientôt s'enflammer au-dessous de lui un amas de suie qui s'était agglomérée dans un enfoncement ; il voulait descendre, mais déjà il n'était plus temps, le feu gagnait toutes les parois de la cheminée, et montait avec une rapidité extraordinaire. Dans ce danger pressant, notre petit ramoneur se mit à grimper, mais l'incendie le gagnait de vitesse, la fumée le suffoquait et la suie embrasée lui rôtissait déjà les jambes, lorsqu'il arriva au faite. — Là un nouvel obstacle vint l'arrêter, et le malheureux enfant semblait condamné à périr : le sommet de la cheminée était couronné d'une mitre qui ne présentait qu'une ouverture trop étroite pour livrer passage à son corps. Ranimant ses forces et son courage, le petit ramoneur, par des efforts inouïs, parvint à ébranler la mitre et à la faire tomber. Mais libre de sortir de la cheminée, un danger plus redoutable peut-être que celui qu'il fuyait, s'offrait à lui. La faite de la cheminée qu'il venait d'atteindre dominait d'une hauteur de trois mètres environ l'extrémité d'un toit d'une pente fort rapide et bordé seulement de gouttières fragiles... Cependant, il ne fal-

lait pas hésiter d'une seconde à prendre un parti, car l'intérieur de la cheminée n'était déjà plus qu'une fournaise. — Les personnes de la maison, réunies dans les cours et n'ayant aucun moyen pour porter secours au pauvre petit ramoneur, attendaient avec anxiété ce pénible moment. Enfin, le courageux enfant s'élança sur le faite du toit, mais il ne peut s'y tenir, parce qu'il a mal calculé son mouvement, et on le voit glisser lentement. Un cri d'effroi et de douleur part en même temps de toutes les bouches, on attend sa chute : Quelques instants se passent dans cette affreuse anxiété ! Heureusement, notre petit ramoneur était parvenu à saisir un rebord de tuile qui offrait un peu de saillie et pendant qu'on montait avec des échelles pour arriver jusqu'à lui, il arrachait quelques tuiles et ouvrait dans la toiture un trou assez large pour passer dans le grenier. Ce pauvre enfant était dans un état pitoyable, et il avait une partie des jambes toutes brûlées ; on lui a prodigué les soins les plus empressés, et bien qu'on lui ait offert de le garder quelque temps à l'hospice, il a voulu à toute force retourner chez son maître !

— La loi attribue à la poste le monopole du transport des correspondances. Très récemment, un Français des départements a été condamné à cent francs d'amende pour avoir dit bonjour à son ami sur la marge d'un journal qu'il lui envoyait. Il n'en est pas moins vrai que les journaux ont trouvé le moyen de se dérober à l'étreinte du fisc Vandal. Certaines feuilles entretiennent une correspondance amoureuse avec leurs abonnés. Ce n'est pas d'un très haut intérêt pour le public ; mais il est probable que ceux qui ont le clef du chiffre y trouvent du charme.

Généralement on se borne à des formules électriques :

A M. B... à Carcassonne.
« Nous avons vu la personne. »
A M. C... à Bourges.
« Essayez. »
A M. T... à Nevers.
« Cela demande réflexion. »
A M. F... à Arras.
« Nous n'avons pas reçu la bourriche. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 5 décembre.

Le début est ferme. La rente fait 65.80 et le Mobilier 915. Les affaires sont assez actives. Plus tard, le marché manifeste une certaine lourdeur, mais les valeurs se relèvent vivement pendant la dernière demi-heure et les cours de clôture sont généralement les plus élevés de la journée. Les Consolidés anglais sont venus en baisse de 1/8 à chaque cote ; ils sont à 88 1/8 à 89.

La rente qui avait faibli à 65.65 reste à 65.90.

Le Mobilier s'est relevé de son côté de 907.50 à 920.

L'Espagnol très ferme a atteint 595. L'Italien s'est tenu de 65.60 à 65.40. Les chemins restent pour la plupart en hausse, le Nord à 987.50 ; l'Est à 485 ; Lyon à 875 ; midi à 586.25 ; les Autrichiens à 447.50 ; les Lombards à 510 ; les Romains à 271.25 ; Nord d'Espagne à 377.50.

Banque de France. — 3,490.
Crédit foncier. — 1,230.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs la mise en vente de

L'ALMANACH DE L'INSTITUTEUR
POUR 1865.
(Troisième année)

Voici en résumé ce que contient cette publication :

1^o Calendrier pour 1865 ; 2^o Article sur les origines de l'Almanach et du Calendrier ; 3^o Divisions académiques et ecclésiastiques ; 4^o Liste des souverains et princes héréditaires de l'Europe ; 5^o Composition du Conseil impérial de l'instruction publique ; 6^o Législation de l'instruction primaire pendant l'année scolaire écoulée ; 7^o Extrait de l'Exposé de la situation de l'Empire, relatif à l'instruction primaire ; 8^o Budget de l'instruction primaire ; 9^o Vœux émis par les conseils généraux relativement à l'instruction primaire, pendant la session de 1864 ; 10^o Distinctions honorifiques accordées pour services rendus à l'enseignement primaire (depuis le ministre, etc., jusques et y compris les instituteurs et les institutrices), pendant l'année scolaire écoulée ; 11^o Statistique de l'instruction primaire ; 12^o Solution de questions intéressantes de l'enseignement primaire ; 13^o Quelques questions d'agriculture pratique ; 14^o Questions d'enseignement : Lettre d'un paysan sur l'enseignement obligatoire. — L'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les écoles primaires ; 15^o Recettes diverses et connaissances usuelles.

On reconnaîtra, par ce rapide programme, que les éditeurs se sont attachés à faire de cette publication, non pas un recueil d'anecdotes futiles comme en contiennent d'ordinaire les almanachs, mais un livre précieux et d'une utilité incontestable pour tous les fonctionnaires de l'enseignement primaire.

En offrant aux instituteurs des conseils pédagogiques ; en leur indiquant les bonnes méthodes d'enseignement ; en les initiant à mille petits secrets d'agriculture et d'économie domestique ; en leur montrant, par les documents les plus exacts, la sollicitude du gouvernement de l'Empereur pour les intérêts de l'enseignement qu'ils propagent ; en donnant enfin une plus grande notoriété aux noms de ceux que leur belle conduite et leur zèle ont fait récompenser par l'administration éclairée de l'instruction publique, les éditeurs, MM. F. TANDOU et C^o, seront certainement utiles à l'enseignement primaire, et donneront une nouvelle émulation aux instituteurs.

La Monographie des Hémorroïdes

par le docteur LEBEL, opère aujourd'hui une véritable révolution dans la presse médicale. Il n'est question que de guérisons bien authentiques d'une maladie réputée incurable. Un vol. in-8°. Prix 4 fr. en timbres, 14, rue de l'Echiquier, Paris. (Consultat.) Airanch. 5000

Les personnes qui désiraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du *Journal de Roubaix*.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES BUREAU DE ROUBAIX.

Heures des levées de boîtes supplémentaires

	Rue Fosseux-Chênes.	Place de la Liberté.	Rue du Pays.
1 ^o levée	7 ^h mat.	7 ^h 20 mat.	7 ^h 30 mat.
2 ^o levée	10 mat.	10 20 mat.	10 30 mat.
3 ^o levée	2 soir.	2 20 soir.	2 30 soir.
4 ^o levée	6 20 soir.	6 40 soir.	6 50 soir.
5 ^o levée	7 50 soir.	8 10 soir.	8 20 soir.

	Rue Neuve.	Rue St-Georges.	Gare.
1 ^o levée	7 ^h 35 mat.	7 ^h 40 mat.	7 ^h 50 mat.
2 ^o levée	10 35 mat.	10 40 mat.	10 50 mat.
3 ^o levée	2 35 soir.	2 40 soir.	2 50 soir.
4 ^o levée	6 55 soir.	7 soir.	7 10 soir.
5 ^o levée	8 25 soir.	8 30 soir.	8 40 soir.

COMPAGNIE DES Mines de Béthune. DÉPÔT DE CHARBONS GRAS

des fosses de
BULLY, MAZINGARBE ET VERMELLES.
A Roubaix, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

VENTE A L'HECTOLITRE Mesure des fosses.

PRIX COURANTS.
(l'hectolitre pesant 80 k. mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris).

GROSSE GAILLETTERIE, 2 fr. 30
MOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 1 fr. 65
2^o id., 1 fr. 55
FINES NOISETTES 1 fr. 40

(l'hectolitre pesant 80 k. pris au dépôt et mis en voiture pour la ville. (octroi compris).

GROSSE GAILLETTERIE, 2 fr. 25
MOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 1 fr. 60
2^o id., 1 fr. 50
FINES NOISETTES, 1 fr. 35

(l'hectolitre de 80 kilog. pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.

GROSSE GAILLETTERIE, 2 fr. 20
MOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 1 fr. 55
2^o id., 1 fr. 45
FINES NOISETTES, 1 fr. 30

(Au comptant sans escompte).

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix entre l'hectolitre dit mesure de fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure à ras.

Les droits d'octroi seront déduits sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Poivre, 29, ou au dépôt même, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

Direction générale des Postes.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste :

	Lettr. afr.	non afr.
Jusqu'à 10 gr. incl.	0 f. 20 c.	0 f. 30 c.
De 10 gr. jusq. 20 gr.	0 40	0 60
De 20 » 100 »	0 80	1 20
De 100 » 200 »	1 60	2 40

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 grammes ou fraction de 100 gr. excédant, 80 c. en cas d'affranchissement, et 1 fr. 20 c. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres nées et distribuables dans la circonscription postale du même bureau.

	Lettr. afr.	non afr.
Jusqu'à 10 gr. incl.	0 f. 10 c.	0 f. 15 c.
de 10 jusqu'à 20 0	20	30
de 20 » 100 0	40	60
de 100 » 200 0	80	1 20

Et ainsi de suite en ajoutant, par chaque 100 grammes ou fraction de 100 grammes excédant, 40 c. en cas d'affranchissement, et 60 c. en cas de non-affranchissement.